



« J'avais toujours pensé que nous n'étions pas assez vertueux pour être républicains » (J.L. DAVID 1794)

Après un ministère... un musée pour l'identité nationale

Alors que nous discutons actuellement de l'avenir de la maison Robespierre à Arras et souhaitons en faire un lieu consacré à la mémoire vivante de Robespierre, le président de la République a lui choisi il y a quelques mois le site de sa « Maison de l'histoire de France » : les Archives Nationales. La volonté présidentielle suscite les critiques les plus vives. Nous avons déjà montré l'utilisation que le président fait de l'Histoire, entre « récupérations » médiatiques et commémorations aussi creuses qu'instrumentalisées, il est dès lors permis de douter qu'un récit de l'histoire nationale critique y soit réellement possible.

SOMMAIRE

- P.1 Après un ministère... un musée pour l'identité nationale
- P.2 David un député robespierriste
- P.3 Suite de la page 2
Un grand-père-franc-maçon
- P.4 Discours au Panthéon
- P.5 En bref
- P.6 Nationalisation des biens du clergé
- P.7 Horlogers d'Arras sous la Révolution
- P.8 Robespierre dans le texte

Intercalaire

Pétition pour un musée Robespierre
Cotisation 2011

Le choix du site laisse lui aussi songeur.

C'est en effet dans le lieu qui abrite le manuscrit original de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, préambule de la Constitution de 1791 remarquable par sa portée universelle (bien avant 1948), puisque ayant l'ambition dès 1789 de s'appliquer au « genre humain » dans son intégralité, que le président souhaite voir présentée son histoire de France.

De la France uniquement.

Le ministère de l'immigration et de l'identité nationale n'a pas disparu, il n'est que dorénavant rattaché au ministère de l'Intérieur.

D'autres ont été associés à l'art contemporain, aux pyramides de verre ou aux arts premiers, Nicolas Sarkozy mène lui le combat pour « l'identité nationale ».

Pas celle qui témoigne des apports successifs des vagues de migrants, pas celle qui ne peut s'appréhender que dans l'ouverture et les échanges avec l'Europe et le monde, pas celle donc par exemple de la *Cité nationale de l'immigration* qui aura attendu 16 mois pour qu'un ministre de la majorité actuelle y soit

aperçu. Non, celle qu'on ne discute pas, celle bien claire, bien rangée des grandes batailles, des grands hommes, et qui s'exposera sous les boiseries sculptées de l'hôtel de Rohan.

Face aux difficultés, il faut exalter les valeurs de la France, il faut que chacun puisse s'ancrer dans des certitudes, s'accrocher à des repères simples, facilement identifiables que le président entend leur apporter. "Dès lors qu'il y a une crise identitaire, l'Histoire, le passé, la mémoire deviennent des choses beaucoup plus importantes" affirmait ainsi Henri Guaino en novembre 2008. Le réconfort se trouverait donc dans la contemplation de notre grandeur nationale, dans l'évocation de nos glorieux héros à la manière des manuels patriotiques de Lavisse.

Qu'il en soit d'ailleurs de même à l'école : finie la mondialisation au brevet, vive le retour de la France, quasi unique sujet d'étude du programme de géographie 3^e applicable à la rentrée 2012.

A la lumière du passé prémunissons-nous contre la tentation du repli sur soi, de la fermeture aux autres. Ne soyons pas dupes des manipulations de l'Histoire, remémorons-nous les paroles que Robespierre adressait à ses adversaires quand ils cherchaient à effacer les divisions de la Révolution et à faire diversion en déclarant la guerre à l'Autriche en 1792 : « Le vrai moyen de témoigner son respect pour le peuple n'est point de l'endormir en lui vantant sa force et sa liberté, c'est de le défendre (...). A chaque atteinte portée à sa liberté, on l'éblouit par des prétextes spécieux, on le séduit par des actes de patriotisme illusoire, on trompe son zèle et on égare son opinion par le jeu de tous les ressorts de l'intrigue et du gouvernement, on le rassure en lui rappelant sa force et sa puissance. »

Maxime Flament



Jacques-Louis DAVID Conventionnel, montagnard, Robespierriste

« J'avais toujours bien pensé que nous n'étions pas assez vertueux pour être républicains. »

J.-L. David ⁽¹⁾

Le 17 septembre 1792, Jacques-Louis David est élu 20^e député de Paris à la Convention nationale avec 450 voix aux élections du second degré et le soutien de Jean-Paul Marat qui le classe parmi les « excellents patriotes ». Membre de la Section du Muséum, le peintre siège avec le parti de la Montagne. Peu après, le 13 octobre, il est nommé au Comité d'instruction publique et, à ce titre, est chargé de l'organisation des fêtes civiques et révolutionnaires. Du 15 au 19 janvier 1793, il vote pour la mort du roi Louis XVI. Le 20 janvier, le conventionnel Michel Lepeletier de Saint-Fargeau est assassiné pour avoir, lui aussi, voté la mort du roi. David est chargé par

Barère de la cérémonie funéraire et fait exposer le corps place des Piques. Il représente ensuite le député sur son lit de mort dans un tableau *Les Derniers moments de Michel Lepeletier*, exposé à la Convention. A l'annonce de l'assassinat de Marat le 13 juillet 1793, la Convention, par la voix de l'orateur François-Elie Guirault, porte-parole de la Section du Contrat-Social, commande à David de faire pour Marat ce qu'il avait fait pour Lepeletier. Proche relation du conventionnel, David avait fait partie des derniers députés à l'avoir vu vivant, la veille de l'assassinat. Il peint, avec *Marat assassiné*, un de ses tableaux les plus célèbres et emblématiques de sa période révolutionnaire, exposant l'assassinat dans sa

crudité. Il s'occupe aussi des funérailles en organisant le 16 juillet une cérémonie quasi-religieuse dans l'église des Cordeliers, précédée par un cortège funèbre. En octobre 1793, David annonce l'achèvement de sa toile. De novembre 1793 jusqu'à février 1795, les tableaux de Lepeletier et de Marat vont siéger dans la salle des séances de la Convention. A partir de la seconde moitié de l'année 1793, David occupe plusieurs postes à responsabilité politique. En juin, il est nommé président du club des Jacobins ; le mois suivant, il est secrétaire de la Convention. Il prend une part active dans la politique de la Terreur en devenant le 14 septembre 1793 membre du Comité de sûreté générale et président de la section des interrogatoires. A ce titre, il contresigne environ trois cents mandats d'arrestation et une cinquantaine d'arrêtés traduisant les suspects devant le Tribunal révolutionnaire. Dans le cadre du procès de Marie-Antoinette, il participe comme témoin à l'interrogatoire du Dauphin et fait peu après un célèbre dessin de la reine déchue alors qu'elle est conduite vers l'échafaud. Il n'empêche pas l'exécution d'anciens amis ou commanditaires comme les frères Trudaine, Lavoisier, la duchesse de Noailles ou André Chénier. Cependant, il

protège Dominique Vivant Denon en le faisant rayer de la liste des émigrés et en lui procurant un poste de graveur, appuie la nomination de Jean-Honoré Fragonard au conservatoire du Muséum des Arts, et aide son élève Antoine Jean Gros, dont les opinions royalistes pouvaient en faire un suspect, en lui donnant les moyens de partir en Italie.

En 1794, David est nommé président de la Convention, fonction qu'il occupe du 5 au 21 janvier. Comme ordonnateur des fêtes et cérémonies révolutionnaires, il organise la cérémonie de l'Être suprême dont il dessine les chars du cortège. Il fait aussi des caricatures de propagande pour le Comité du salut public et dessine les projets de costumes pour les représentants du peuple.

Une tradition lui attribue d'avoir en 1794 dessiné le pavillon national de la marine qui deviendra ensuite le drapeau tricolore français et d'avoir choisi l'ordre des couleurs (bleu à la hampe, blanc et rouge flottant au vent).

Le 8 thermidor An II (26 juillet 1794), Robespierre est mis en difficulté par les députés de la Convention pour avoir refusé de nommer les membres des comités qu'il accuse de conspiration. Au club des Jacobins le soir même, David déclare publiquement son soutien à l'Incorruptible quand celui-ci prononce comme défense la phrase « Si vous m'abandonnez, vous verrez avec quel calme je sau-

rai boire la ciguë » en lui répondant « Robespierre, si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi ! ».⁽²⁾ Le 9 thermidor, jour de la chute de Robespierre, David est absent de la Convention pour des raisons de santé selon ses propres dires. Mais Barère, dans ses mémoires, affirme l'avoir prévenu de ne pas se rendre à l'Assemblée : « Ne viens pas, tu n'es pas un homme politique ». Par son absence, il échappe ainsi à la première vague d'arrestations. Le 13 thermidor, à la Convention, David est sommé par André Dumont, Goupilleau et Lecointre, d'expliquer son soutien à Robespierre ainsi que son absence à la séance du 9 thermidor. Celui-ci tente maladroitement de se défendre et de renier son passé robspierriste. Selon le témoignage de son élève et ami, Etienne-Jean Delécluze, David aurait tenu ses propos : « On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'a trompé. C'est par ses sentiments hypocrites qu'il m'a abusé, et, citoyens il n'aurait pu y parvenir autrement (...). Dorénavant, j'en fais le serment (...). Je ne m'attacherai plus aux hommes mais seulement aux principes ».⁽³⁾ Lors de cette séance, il est exclu du Comité de sûreté générale, ce qui marque la fin de ses activités politiques.

à suivre page 3

Jacques-Louis DAVID : DEPUTE DE LA CONVENTION (suite de la page 2)

Décreté d'accusation le 15 du même mois en même temps que Joseph Le Bon, son arrestation déclenche la réaction contre les terroristes. David est emprisonné à l'ancien hôtel des Fermes générales, puis, le 10 Fructidor, il est transféré au Luxembourg, mais on lui permet de disposer de son matériel de peinture durant son incarcération. Le 30 novembre 1794, ses élèves se mobilisent, et, avec le soutien de Boissy d'Anglas, font une pétition pour demander sa libération.

Le 10 décembre, après l'examen par les trois comités (salut public, sûreté générale et instruction publique) des pièces d'accusation de Lecointre contre David, Barère, Billaud-Varenne, Vadier et Collot d'Herbois, constatant l'insuffisance de charges, le non-lieu et la mise en liberté du peintre sont décrétés.

David se retire en banlieue parisienne. Mais à la suite des émeutes de prairial et d'une nouvelle mise en accusation émanant de la Section du Muséum, il est de nouveau arrêté et emprisonné, le 11 prairial An IV (29 mai 1795) au Collège des Quatre-Nations (son ancienne école devenue alors maison d'arrêt). Le 4 brumaire (26 octobre 1795), il bénéficie de l'amnistie politique des faits relatifs à la révolution qui marque la séparation de la Convention.

Dr Michel CSANYI
Président de l'ARBR

¹⁾ Jacques-Louis Jules DAVID: « Le peintre Louis David (1748-1825) : Souvenirs et documents inédits » Editions Victor Havard (1880). Ouvrage en deux volumes rédigé par le petit-fils du peintre. Le premier volume est constitué de documents rares et inédits. Le second volume est un recueil de reproductions gravées des œuvres de David par l'auteur.

²⁾ Alphonse de LAMARTINE « Histoire des Girondins ». Edition Coquebert (1848)

³⁾ Etienne-Jean DELECLUZE : « Louis David, son école et son temps ». Edition Didier (1855)

Dans son film *Danton*, Andrzej WAJDA présente David sous l'angle de son engagement révolutionnaire. Le rôle est incarné par l'artiste-peintre polonais Franciszek Starowieyski.

Le grand-père de Robespierre était Franc-maçon

On a prétendu, à tort, que Maximilien Robespierre était Franc-maçon ou parfois laissé entendre que les Rosati, société anacréontique à laquelle il appartenait, avait à voir avec la franc-maçonnerie.

Par contre il est avéré que son grand-père, **Maître Maximilien Derobespierre (1694-1762)**, avocat lui aussi, a bien appartenu au chapitre de l'Ecosse jacobite, à l'Orient d'Arras. C'est ce que nous apprend un article ancien des AHRF qui publiait ce document que lui avait communiqué M. Alexis Lavoine, chef de bureau aux archives départementales du Pas-de-Calais.



Nous Charles-Edouard Stuart, prétendant roi d'Angleterre, de France, d'Ecosse et d'Irlande, en cette qualité de G. . M. . du Chapitre d'Herdon, connu sous le titre de Chevalier de l'Aigle du Pélican, et depuis nos malheurs et nos infortunes sous celui de R. . C. * .

Voulant témoigner aux maçons artésiens combien nous sommes reconnaissants envers eux des preuves de bienfaisance qu'ils nous ont prodiguées, avec les officiers de la garnison de la ville d'Arras et de leur attachement à notre personne pendant le séjour de six mois que nous avons fait en cette ville, nous avons en leur faveur créé et érigé, créons et érigeons par la présente bulle en ladite ville d'Arras, un Souverain Primatial et Métropolitain de R. . C. .* sous le titre distinctif d'Ecosse Jacobite qui sera régi et gouverné par les chevaliers **Lagneau**, **Derobespierre**, tous deux avocats ; **Hazard** et ses deux fils, tous trois médecins ; **J.B. Lucet**, notre tapissier ; et **Jérôme Cellier** notre horloger, auxquels nous permettons et donnons pouvoir de faire tant par eux que par leurs successeurs, non seulement des chevaliers R. . C. .* mais même de créer un chapitre dans toutes les villes où ils croiront pouvoir le faire lorsqu'ils en seront requis sans cependant par eux ni par leurs successeurs, pouvoir créer deux chapitres dans une même ville quelque peuplée qu'elle puisse être, et pour que foi soit ajoutée à notre présente bulle nous l'avons signée de notre main et à icelle fait apposer le sceau secret de nos commandements et fait contresigner par notre secrétaire de notre cabinet le jeudi 15^o jour du 2^o mois de l'incarnation 1745.

Charles Edouard Stuart

Ci-joint le texte de l'hommage à Robespierre que notre jeune amie Caroline FREGEAC, étudiante en droit, est venue d'Arras lire au Panthéon le 28 juillet 2010

HOMMAGE À MAXIMILIEN ROBESPIERRE

Une nouvelle ère a débuté en 1789. 1789 a engendré une République, celle-là même qui fait encore battre nos cœurs. Et Maximilien Marie Isidore Robespierre est allé jusqu'à consacrer, jusqu'à donner sa vie pour notre République, eh quoi ! l'on enseigne qu'il fut un tyran, un monstre assoiffé de sang. Non. Ceci est faux. Les qualificatifs ne manquent pas pour qualifier cet homme immolé alors qu'il n'aspirait à rien d'autre qu'à mettre la Patrie sur la voie de la République ; choisissons donc, je vous prie, des qualificatifs plus appropriés. Car cet homme ne fut pas un tyran. Il fut l'un de nos compatriotes, dévoué tout entier à la France, et que la France a tué. Oui, ce sont nos propres mains qui ont trempé dans son sang.

Mais si nous sommes ici en ce jour, c'est que nous savons quel homme il fut. Nous le savons et travaillons depuis déjà vingt-trois ans à ouvrir les cœurs hermétiquement clos de certains de nos concitoyens. Nous y parvenons peu à peu, mais si seulement tous pouvaient ouvrir les yeux sur les combats de Maximilien Robespierre, ces combats que notre Patrie porte encore aujourd'hui au plus profond d'elle, tous verraient enfin l'homme seul qui se dresse dans le tombeau aux côtés de notre Mémoire.

Maximilien Robespierre a toute sa vie dénoncé le mensonge, l'injustice, la calomnie. *Lex injusta non est lex* ; la loi injuste n'est pas la loi. Il le savait, il le prônait et avait voué à cette maxime jusqu'à son âme. J'entends pourtant le murmure des doutes, les citoyens d'aujourd'hui qui se posent des questions légitimes sur ceux d'hier. Les livres leur montrent une France qu'ils ne voient plus, une République en chantier qu'il fallait fonder. Je ne les blâme pas : il n'est pas facile de comprendre ce que l'on ne connaît pas ; c'est pourquoi je leur dirais ceci : feuilletiez les œuvres de Maximilien Robespierre, vous verrez ses combats, vous comprendrez. Maximilien s'est notamment battu pour que chaque citoyen français, quel qu'il soit, pût accéder aux charges publiques ; il s'est battu pour que le droit de vote soit égal pour tous ; il s'est battu contre la peine de mort. Il s'est battu pour son peuple. Pour nous.

Et si malgré tout la France reste sourde à ton nom, Robespierre, rassure-toi, nous ne sommes pas sourds à la France ! Tes combats avortés demeurent les nôtres, au nom de tous les citoyens de ce pays !

Car non, nous n'abandonnerons pas. Nous rendrons à Maximilien Robespierre les honneurs qu'il mérite ; nous laverons son nom de l'ignominie dont on l'a souillé.

Pourquoi n'aurait-il donc pas une rue à son nom à Paris, cette capitale où il a donné sa vie ? Eh bien, la municipalité ne cesse de le lui refuser, lui reprochant avec vigueur d'être l'unique responsable des fléaux de la guillotine. Mais elle se trompe de coupable ; Robespierre n'avait rien d'un dictateur tout-puissant. Il n'aspirait qu'à l'égalité sociale, politique et civile qui est l'expression même de la liberté et, plus que toute autre chose, en ces temps où il fallait fonder la République, il tenait à endiguer les effusions de sang inutiles. C'est pour cela, je vous le dis, que nous sommes robespierristes : nous croyons à la grandeur d'un homme qui a cru à la grandeur de la France et nous condamnons ceux qui, pour dissimuler leurs crimes, en ont fait un de sa vie et de ses combats en ce 28 juillet 1794.

Mesdames, Messieurs, je sais qu'on ne défend pas un homme avec la passion qu'il nous inspire, mais avec la dignité qu'il mérite. Car dignité rime avec vérité, et la vérité seule est nécessaire à la compréhension. Laissons nos passions de côté pour un instant ! Les passions ne font que brûler, aussi bien les âmes que les corps.

La raison, elle, laisse sans entrave parvenir jusqu'à elle ces propos de Maximilien Robespierre, qu'il prononçait, trois jours seulement avant sa mort :

« Peuple, souviens-toi que si dans la République, la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si le mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain mot. »

Maximilien Robespierre nous appelle encore, d'aussi loin qu'il soit. Il appelle notre justice et notre amour pour cette patrie qui nous a vus naître.

Oui, la République se construit tous les jours. Nous l'avons ; à nous de la rendre grande. A nous d'honorer la mémoire d'un homme qui l'a tant aimée : Maximilien Robespierre.

L'Association des Amis de Robespierre tient à remercier la Direction du Panthéon qui a bien voulu l'autoriser à fleurir le monument des héros de la Convention et rendre hommage à Robespierre.



Vient de paraître

Les éditions Belin ont lancé, sous la direction de Joël Cornette, Jean-Louis Biget et Henry Rouso, une **HISTOIRE DE FRANCE en 13 volumes**.

Vient de sortir celui consacré à une période que les anglo-saxons ont plus facilement l'habitude de traiter en bloc : "Révolution, Consulat, Empire. 1789-1815". Due à trois universitaires, Michel Biard (dont nous avons apprécié l'ouvrage sur les Missionnaires de la République), Philippe Bourdin et Silvia Margazalli, appuyée sur une iconographie renouvelée et une importante cartographie, cette fresque (de 718 pages) développe une approche surtout chronologique, tout en s'attardant plus particulièrement sur les questions religieuses, militaires et extérieures - y compris le devenir des colonies et l'esclavage.

LA REACTION THERMIDORIENNE d'Albert MATHIEZ

Présentation de Yannick Bosc et Florence Gauthier
Aux éditions La Fabrique (août 2010). 400 pages. 25 €

Quinze mois s'écoulent entre la chute de Robespierre et l'avènement du Directoire, quinze mois dont on parle rarement : ils sont l'objet de ce livre.

Dans la présentation, Florence GAUTHIER et Yannick BOSC replacent Albert MATHIEZ dans son époque et, plus encore, dans la trajectoire de l'historiographie révolutionnaire. Il apparaît aujourd'hui comme le plus grand historien moderne de la Révolution.

« Sur les pas de Robespierre »



Trois étudiantes de l'université de Lille 1 venues en stage d'une semaine étudier le patrimoine de la ville, ont consacré toute une journée à retrouver les traces de Robespierre dans sa ville natale

A consulter sans modération :

LE SITE NOUVEAU EST ARRIVÉ

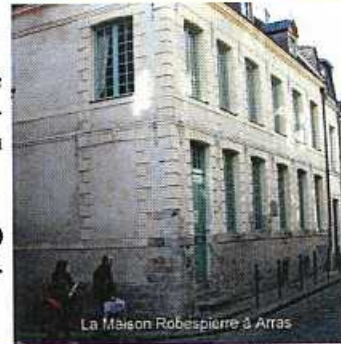
Après de longs mois de sommeil, le site internet <http://amis-robespierre.org> a retrouvé toute sa vigueur.

Merci à notre ami Alain COUSIN auteur de cette résurrection !

POUR UN MUSEE ROBESPIERRE A ARRAS

Après être allée à Blérancourt admirer le MUSEE SAINT-JUST et rencontrer le maire de la ville, une délégation des Amis de Robespierre a été reçue à deux reprises par M. Muylaert, adjoint de la ville d'Arras chargé des affaires culturelles, au sujet du devenir de la MAISON ROBESPIERRE.

L'ASSOCIATION POUR UN MUSÉE ROBESPIERRE À ARRAS (AMRA) s'est créée et lance une pétition à laquelle l'ARBR s'associe naturellement. Voir notre site internet ou l'intercalaire ci-joint. Signez et faites signer vos ami(e)s.



La Maison Robespierre à Arras

Record battu : 25 000 spectateurs au FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM À ARRAS



Un succès qui nous réjouit d'autant qu'une vingtaine de projections y étaient consacrées à LA REVOLUTION FRANCAISE et qu'elles ont été particulièrement suivies.

Pour le film ROBESPIERRE de Pernot la salle s'est avérée trop petite de même que pour la table ronde sur « L'Image de Robespierre au cinéma ».

Les projections de « La Marseillaise » de Jean Renoir (dans une copie restaurée et intégrale) de la « La Nuit de Varennes », d'Ettore Scola, du « Danton » de Wajda et des « Années terribles » de Richard T Effront ont été parmi les moments forts de ce festival.

Vendredi 10 décembre
18 h 30
Office culturel d'Arras

**CONFERENCE
d'ALEXANDRE COUSIN**
Augustin Robespierre
& Philippe Lebas
Deux météores
dans la Révolution française



Quand tous les biens du clergé furent à la disposition de la nation

Le 2 novembre 1789, l'assemblée nationale décidait la nationalisation des biens de l'église⁽¹⁾. Le vote se fit, sans grande passion, par 568 voix (dont celles d'une bonne centaine de prêtres) contre 346. L'idée de cette confiscation approuvée par le roi, n'était à vrai dire pas nouvelle. Le ministre Calonne l'avait déjà envisagée et elle figurait dans de nombreux cahiers de doléances.

La dernière estimation des biens de l'église remontait à 1655. Or au moment de leur confiscation on considéra qu'ils n'avaient pu qu'augmenter. Le journal « LE MONITEUR » en donnait un aperçu dans son numéro du 8 janvier 1790 (voir ci-contre).

Le royaume comptait alors

40 000 cures et paroisses

13 156 abbayes

12 400 prieurés

158 000 chapelles ayant toutes un chapelain

1 057 abbayes de religieuses

700 couvents de cordeliers

14 077 couvents de Jacobins, Carmes, Augustins, Chartreux, Célestins, Minimes et autres

L'église possédait 9 000 châteaux

et maisons de haute et basse justice,

252 000 métairies

17 000 arpents⁽²⁾ de vignes baillées à ferme.

Soit une fortune évaluée à 92 millions d'écus

ou 276 millions de livres, plus les réserves de baux

Soit au total : 321 millions de livres

Necker proposa de confier à la Caisse d'escompte l'émission de 240 millions de livres de billets dont 170 seraient prêtés à l'Etat. Celui-ci rembourserait en vendant chaque mois pour 10 millions de biens d'église. Lavoisier et les plus grands banquiers du royaume approuvèrent ce projet.

Mirabeau, allié à un autre groupe bancaire, préconisa la prise en main directement par l'Etat de la vente des biens nationaux et l'émission d'assignats qui serviraient uniquement à leur achat. Les assignats circulant ainsi comme une véritable monnaie.

L'assemblée adopta les deux projets. Mais les billets de la Caisse d'escompte qui n'avaient pas cours forcés furent refusés en province. Du coup l'Etat fit servir les 400 millions d'assignats émis au paiement des rentes, au remboursement des prêts à Trésor et aux avances aux administrations locales.

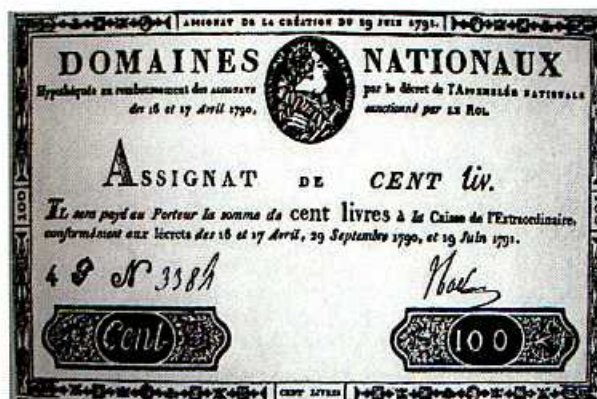
L'assignat tendait ainsi à être une monnaie papier.

En septembre 1790 il cessa de porter intérêt ; sa circulation fut portée à 1 200 millions (dont des petites coupures) et il reçut un cours forcé.

L'église étant privée de ressources, les prêtres⁽³⁾ devinrent des fonctionnaires préposés au culte, payés par l'Etat.

Lors du débat sur le traitement des religieux en février 1790, Robespierre déclara : « Nous pouvons soupçonner avec vraisemblance que la valeur des biens du clergé peut être le double de ce que l'on a cru. Nous devons aux religieux un traitement juste et honnête » et il proposa 800 livres⁽⁴⁾ aux religieux mendiants et 1 000 livres aux non mendiants. C'est à peu près ce qui fut adopté par décret quelques jours plus tard.

Christian Lescureux



¹⁾ *Décret du 2 novembre 1789* : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation. A la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ».

²⁾ Un arpent valait selon les régions 30 à 50 ares.

³⁾ La loi ne reconnaissant plus les vœux monastiques, ordres et congrégations des deux sexes étaient supprimés.

⁴⁾ Le prix d'une journée de travail, fixé par les municipalités, ne pouvait excéder 20 sous (= 1 livre). Compte tenu des nombreux jours fériés, un ouvrier ne gagnait au plus que 250 livres par an.

On couvre la nudité des condamnés que certains forcenés arrangent après l'exécution dans des positions insoutenables. La ville devient méconnaissable, les rues sont désertes, les quelques rares habitants que l'on croise semblent étrangers et vous regardent d'un œil méfiant, plein d'abattement.

Le 25 germinal, 20 condamnés sont exécutés en un seul jour ; les détenus de l'Hostel-Dieu et de la Providence pourraient espérer que la justice révolutionnaire ait son compte pour le moment, mais le lendemain, les jurés reprennent leur place et continuent à frapper.

Le 29 germinal, une rumeur court les prisons : le Tribunal révolutionnaire qui s'apprêtait à entrer en séance est informé que tous les prévenus de conspiration doivent être traduits au Tribunal révolutionnaire de Paris : c'est la fin de celui d'Arras ! Le président Beugnet et ses juges sont très heureux d'être débarrassés de fonctions qui leur répugnent mais dont il ne pouvaient abdiquer sans danger.

Ils manifesteront leur joie dans les cafés et sur la place. Mal leur en prend ! Le Bon plaide sa cause à Paris et obtient que le tribunal d'Arras soit maintenu. Ce sera le seul en France et c'est signé : « C.A. Prieur, Robespierre, B. Barrère, Billaud Varennes ». Beugnet et ses juges sont arrêtés comme prévenus d'intrigue pour avoir arraché les aristocrates au glaive. La justice révolutionnaire reprend sa marche, interrompue seulement trois jours. Le 2 Floréal (22 avril) Joseph Le Bon réorganise une nouvelle fois le Comité de Surveillance et le Tribunal où les jurés sont remplacés, cinq têtes tombent.

Comment fut exécuté l'horloger Hoyer

Entre temps, Le Bon a écrit à Duquesnoy au sujet d'Hoyer et reçu de celui-ci une accusation sérieuse. De ce fait, depuis quelques jours Hoyer est transféré à la prison des Baudets. Il y a reçu la visite de sa future belle-fille et de son fils, qui lui apportent quelque réconfort et de quoi survivre.

Le 3 Floréal an II (22 avril 1794), Hoyer est secoué, tiré de sa paillasse par le geôlier qui lui dit la terrible phrase : « prends ton chapeau et viens en bas, on te demande. »

Il est conduit à pied à l'audience du jour par l'Huissier Taquer, qui prend un malin plaisir à faire un détour pour passer avec ses prisonniers devant la guillotine. Deux autres suspects l'accompagnent, dont Laine, ci-devant vicaire épiscopal du ci-devant évêque du département, accusé en qualité de Commissaire du district de Saint-Omer, de vol chez la veuve du général Omeran, condamné à Paris. Mais comme avant l'audience, « les terribles » ont dit à l'accusateur public que c'est un patriote à acquitter, le jury l'acquitte.

Les deux prévenus suivants ne profitent pas de la même indulgence du jury. Jean-Baptiste Brétemieux, né à Vimy, 61 ans, est accusé d'avoir conduit à Aix-la-Chapelle les filles de Lallart de Buquière dont il est le jardinier, et le vieux serviteur paie de sa vie son dévouement.

Le dernier est Hoyer contre lequel le conventionnel Duquesnoy, venu spécialement de Paris, dépose.

Voici le jugement prononcé contre Hoyer par la voix terrible du greffier Lesserre :

« Le substitut de l'accusateur public près du Tribunal criminel et révolutionnaire du Pas-de-Calais expose que le Représentant du Peuple Duquesnoy se trouvant dans le cou-

rant de l'été dernier dans la boutique du nommé Hoyer, horloger à Arras, ce dernier avait dit « qu'il se torchait le cul avec la Convention ». En conséquence, ledit substitut déclare accuser ledit Hoyer d'être un traître à la patrie, un conspirateur et un ennemi résistant au gouvernement républicain, d'avoir pris part à la conspiration tramée depuis plusieurs années et avoir employé tous les moyens qui pouvaient empêcher la République de s'établir et à son gouvernement de s'affermir en cherchant par toutes les manœuvres possibles à abolir la représentation nationale ». Le jurés à l'unanimité déclarent Hoyer traître à la patrie. Le tribunal prononce la peine de mort applicable immédiatement. Un triste cortège prend une nouvelle fois le chemin du supplice. On arrive place du théâtre : il est midi, quelques rares curieux sont présents ; on est loin de l'enthousiasme des premières condamnations ; c'est la terreur. Quelques gardes, la grosse caisse, les témoins sont déjà là. Pierre Oudrebanque, dit Petit Pierre, le bourreau, prépare les deux condamnés. Tous deux sont résignés. Jean-Baptiste Brétemieux : roulement de tambour, le clac sinistre, c'est fini. Puis Armand Fidel Hoyer monte les degrés de l'échafaud, il parle à Petit Pierre : « Ce que je regrette le plus c'est que celui qui me fait mourir aujourd'hui est celui à qui j'ai sauvé la vie ».

La caisse retentit de nouveau, la planche bascule, le couteau tombe. Jean-Baptiste Vaudin, marchand, et Jean-Baptiste Hourier, tailleur, vont déclarer la mort d'Hoyer à l'état-civil, se trompant sur son lieu de naissance et incapables de mentionner les prénoms de son épouse décédée.

Le Hoyer, originaires de Camblain connaissent sans doute les Dusquesnoy de Bouvigny. Ernest Duquesnoy avait eu une jeunesse agitée. Peut être était-ce à cette époque qu'Hoyer le tira d'un mauvais pas. Des liens de parenté les liaient-ils ? De même, Noël Duquesnoy était le parrain du fils Hoyer ; des recherches sont à approfondir.

Le 12 floréal, Nicolas Lefetz, commissaire du District et Albert Gurtel, Commissaire de la commune, procèdent à l'inventaire des biens d'Hoyer à la prison des Baudets : Une paillasse garnie de foin, un traversin, un oreiller et sa taie, une paire de draps, une couverture de laine blanche, un gilet de satin, un autre de soie, une serviette, quatre assignats de neuf livres, une pendule de chemin montée en cuivre (sorte de pendule de voyage). Le lit de sangle apporté à l'Hostel Dieu par les enfants n'est pas mentionné.

Le 14 floral les scellés sont apposés sur la maison d'Hoyer ; son fils et sa future belle-fille sont chassés après avoir pu prendre quelques modestes effets personnels ».

Le 24 floréal, une perquisition a lieu chez les Hoyer pour dresser un inventaire et retirer les comestibles.

Les biens du condamné sont propriété de l'Etat et promis à la vente. Mais très vite le district va se trouver en grand embarras. Le commerce d'un horloger nécessite la réparation : sont donc chez lui des objets qui ne lui appartiennent pas. Les premières réclamations apparaissent dès le 15 prairial (3 juin 1794).

(Suite et fin au prochain numéro)

Bernard SENECA
de l'Académie d'Arras

Qui a fait notre glorieuse Révolution ? Sont-ce les riches ?

Extraits de l'important discours sur « L'ORGANISATION DES GARDES NATIONALES » prononcé par Robespierre le 5 décembre 1790 (cf. le n° 73)

... Allons plus loin : ces mêmes hommes dont nous parlons sont-ils suivant vous des esclaves, des étrangers ? ou sont-ils citoyens ? Si ce sont des esclaves, des étrangers, il faut le déclarer avec franchise et ne point chercher à déguiser sous des expressions nouvelles et assez obscures. Mais non ; ils sont en effet citoyens ; les représentants du

peuple français n'ont pas dépouillé de ce titre la très grande majorité de leurs commettants ; car on sait que tous les Français sans aucune distinction de fortune ni de cotisation, ont concouru à l'élection des députés à l'Assemblée nationale : ceux-ci n'ont pu retourner contre eux le pouvoir qu'ils en avait reçu, leur ravir les droits qu'ils étaient chargés de maintenir et d'affermir, et par cela même anéantir leur propre autorité, qui n'est autre que celle de leurs commettants ; ils ne l'ont pas pu ; ils ne l'ont pas voulu, ils ne l'ont pas fait. Mais si ceux dont nous parlons sont en effet citoyens, il leur reste donc des droits de cité ; à moins que cette qualité ne soit un vain titre et une

dérision. Or, parmi les droits dont elle rappelle l'idée, trouvez m'en, si vous le pouvez, un seul qui y soit plus essentiellement attaché, qui soit plus nécessairement fondé sur les principes les plus inviolables de toute société humaine que celui-ci : si vous le leur ôtez, trouvez moi une seule raison de leur en conserver aucun autre. Il n'en est aucune. Reconnaissez donc comme le principe fondamental de l'organisation des gardes nationales, que tous les citoyens domiciliés ont le droit d'être admis au nombre des gardes nationales, et décrétez qu'ils pourront se faire inscrire comme tels dans les registres de la commune où ils demeurent.

C'est en vain qu'à ces droits inaliénables on voudrait opposer de prétendus inconvénients et de chimériques terreurs. Non, non ; l'ordre social ne peut être fondé sur la violation des droits imprescriptibles de l'homme, qui en sont les bases essentielles. Après avoir annoncé d'une manière si franche et si imposante, dans cette déclaration

immortelle où nous les avons retracés qu'elle était mise à la tête de notre code constitutionnel afin que les peuples fussent à portée de la comparer à chaque instant avec les principes inaltérables qu'elle renferme, nous n'affecterons pas sans cesse d'en détourner nos regards sous de nouveaux prétextes, lorsqu'il s'agit de les appliquer aux droits de nos commettants et au bonheur de notre patrie.



Serment du garde national

L'humanité, la justice, la morale ; voila la sagesse des législateurs : tout le reste n'est que préjugé, intrigue, mauvaise foi. Partisans de ces funestes systèmes, cessez de calomnier le peuple et de blasphémer contre votre souverain, en le représentant sans cesse indigne de jouir de ses droits, méchant, barbare, corrompu ; c'est vous qui êtes injustes et corrompus ; ce sont les castes fortunées auxquelles vous voulez transférer sa puissance. C'est le peuple qui est bon, patient, généreux ; notre Révolution, les crimes de ses ennemis l'attestent : mille traits récents et héroïques, qui ne sont chez lui que naturels, en déposent. Le peuple ne demande que tranquillité, justice, que le droit de vivre ; les hommes puissants, les riches sont affamés de distinctions, de trésors, de voluptés.

L'intérêt, le vœu du peuple est celui de la nature, de l'humanité ; c'est l'intérêt général. L'intérêt, le vœu des riches et des hommes puissants est celui de l'ambition, de l'orgueil, de la cupidité, des fantaisies les plus extravagantes, des passions les plus funestes au bonheur de la société. Les abus qui l'ont désolée furent toujours leur ouvrage ; ils furent toujours les fléaux du peuple.

Aussi, qui fit notre glorieuse révolution ? Sont-ce les riches ? Sont-ce les hommes puissants ? Le peuple seul pouvait la désirer et la faire ; le peuple seul peut la soutenir par la même raison et l'on ose nous proposer de lui ravir les droits qu'il a reconquis ! On veut diviser la nation en deux classes dont l'une ne semblerait armée que pour contenir l'autre, comme un amas d'esclaves toujours prêts à se mutiner ! et la première renfermerait tous les tyrans, tous les oppresseurs, toutes les sangsues publiques, et l'autre le peuple ! Vous dites après cela que le peuple est dangereux à la liberté : ah ! il en sera le plus ferme appui, si vous la lui laissez...



Les Amis de Robespierre (ARBR) Maison des Sociétés rue A. Briand 62000 ARRAS
 Mel : robespierre-62@orange.fr
 Président : Dr Michel CSANYI
 Bulletin trimestriel IPNS à l'Office culturel d'Arras

URL : <http://amis-robspierre.org>
 Secrétaire : Yves ADAM
 Resp. de publication : Christian Lescureux



PETITION

Par le rôle éminent qu'il a joué dans une période où se fondait le devenir de la France et du monde moderne, Robespierre est unanimement reconnu comme un des personnages considérables de notre histoire.

Bien au-delà de nos frontières, le nom d'Arras est associé à celui de son plus illustre citoyen, et il est surprenant et choquant qu'aucun véritable lieu de mémoire ne lui soit consacré dans sa ville natale.

Acquise en 1990 par la municipalité pour en faire un Musée Robespierre, la maison qu'habita celui qui allait bientôt gouverner la France, a depuis été affectée à une toute autre destination.

Les soussignés demandent instamment que la ville d'Arras restitue à la Maison Robespierre sa légitime vocation et qu'elle devienne un musée qui aide les Arrageois et les innombrables visiteurs à mieux connaître l'histoire de la Révolution et de celui qui en fut, quelque opinion qu'on en puisse avoir, l'homme clé.



Nom et prénom	Adresse	Signature

A renvoyer à : CMRA s/c de l'ARBR Maison des Sociétés 62000 ARRAS



Cotisation 2011

Avec nos remerciements pour votre contribution à nos activités

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Adresse Mel : _____ @ _____

Je verse : 8 € 15 € 30 € (au choix de l'adhérent). Étudiant(e) : 4 €

Signature

A renvoyer avec le chèque à : ARBR Maison des Sociétés Rue A. Briand 62000 ARRAS